

# CELI pour les propriétaires de petite entreprise

À titre de propriétaire de petite entreprise, il se peut que vous réalisiez des bénéfices supérieurs à ce dont vous avez besoin pour votre entreprise ou votre style de vie personnel. Si vous souhaitez épargner cet excédent pour un usage futur, des options s'offrent à vous. Vous pouvez soit conserver les fonds dans l'entreprise, soit les retirer et les investir à titre personnel. Notre [article d'accompagnement](#) compare la situation où les fonds sont investis dans un REER et celle où ils sont investis dans l'entreprise. Dans cet article, nous comparons ces deux options : conserver les fonds excédentaires dans l'entreprise et retirer les fonds pour les investir dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Comme nous le verrons ci-après, l'analyse dépend surtout de l'horizon de placement et des tranches d'imposition actuelles et futures. De nombreux propriétaires d'entreprise ont néanmoins intérêt à maximiser leur CELI s'ils ont suffisamment de temps.

## Le report d'impôt potentiel

De nombreuses petites entreprises au Canada bénéficient de faibles taux d'imposition sur leur revenu d'entreprise exploitée activement (le « taux général »). Le taux d'imposition général combiné fédéral-provincial/territorial varie de 23 % à 31 % au Canada. Elles ont droit également à une autre déduction, la déduction accordée aux petites entreprises (le « taux des petites entreprises »), jusqu'à un certain plafond. Le taux d'imposition combiné fédéral-provincial/territorial pour petites entreprises varie entre 9 % et 12,2 % sur les premiers 500 000 \$. La Saskatchewan a un taux combiné hybride de 16 % pour les revenus de 500 000 \$ à 600 000 \$.

Toutefois, dans bien des cas, votre taux d'imposition personnel peut dépasser ces deux taux d'imposition sur le revenu d'entreprise exploitée activement. Pour le revenu ordinaire, la moyenne des taux d'imposition marginaux combinés les plus élevés dépasse 50 % partout au Canada. En ce qui concerne les dividendes, les taux combinés les plus élevés se situent approximativement entre 28 % et 46 % pour les dividendes déterminés et entre 37 % et 49 % pour les dividendes non déterminés. Les taux d'imposition des particuliers plus faibles sur ces dividendes reflètent l'impôt des sociétés déjà payé. Les dividendes déterminés reflètent le taux général et les dividendes non déterminés reflètent le taux des petites entreprises auquel votre entreprise est déjà imposée.

À la différence des REER, qui prévoient un report immédiat, votre CELI et vos placements dans l'entreprise sont faits de sommes déjà imposées. Cependant, votre CELI est fait de sommes imposées au taux des particuliers, et vos placements dans l'entreprise, de sommes imposées au taux des sociétés. La différence entre les taux d'imposition des particuliers plus élevés et les taux d'imposition des sociétés plus faibles pourrait permettre un report d'impôt. Si le taux d'imposition des sociétés est inférieur à votre taux d'imposition des particuliers, vous avez un montant après impôt plus élevé à investir dans l'entreprise. Au Canada, le taux du report potentiel est de l'ordre de 32,5 % à 42,5 % pour le revenu d'entreprise imposé au taux des petites entreprises. Le report est d'environ 17,5 % à 27 % pour le revenu d'entreprise imposé au taux général. Afin de calculer votre report potentiel, soustrayez le taux d'imposition de votre entreprise de votre taux d'imposition personnel.

Un faible taux d'imposition pour l'entreprise ne signifie pas nécessairement qu'un report d'impôt est avantageux. Le but est qu'il vous reste plus d'argent après impôt lorsque vous décidez de liquider le placement et de distribuer le produit. Comme pour les REER, les principaux facteurs qui influencent l'analyse sont notamment les suivants :

- Taux d'imposition initial de votre entreprise sur le revenu d'entreprise exploitée activement (taux général ou taux des petites entreprises);
- Êtes-vous dans la même tranche d'imposition, dans une tranche d'imposition inférieure ou dans une tranche d'imposition supérieure quand vous investissez et quand vous liquidez votre placement?
- Type de revenu de placement généré (intérêts, dividendes, gains en capital, gains en capital reportés).
- Horizon de placement (la période d'investissement).

## Caractéristiques des instruments de placement

Le tableau ci-dessous compare les conséquences fiscales de la situation où les fonds sont retirés et investis dans votre CELI et de celle où ils sont conservés dans votre entreprise.

	CELI	Placements de l'entreprise
<b>Impôt avant d'investir</b>	Impôt des particuliers à votre tranche d'imposition pour recevoir des fonds de l'entreprise. Aucun impôt des sociétés si votre entreprise vous verse un salaire. Impôt des sociétés sur le revenu de l'entreprise si votre entreprise vous verse des dividendes.	Impôt des sociétés sur le revenu de l'entreprise au taux général ou au taux des petites entreprises (selon le revenu d'entreprise total)

	CELI	Placements de l'entreprise
<b>Impôt sur les revenus de placement accumulés</b>	Libre d'impôt.	<p>Votre entreprise paie de l'impôt selon le type de revenu de placement passif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt (46,67 % à 54,67 %), dividendes canadiens imposables (38,33 %) et gains en capital imposés comme un revenu de placement</li> <li>• Les gains en capital sont imposés à 50 % du taux d'imposition des revenus d'intérêt ci-dessus s'ils sont réalisés avant le 25 juin 2024 (23,34 % à 27,34 %). Par suite du budget fédéral de 2024, ils sont désormais imposés à 66,67 % du taux d'imposition des revenus d'intérêt s'ils sont réalisés à compter du 25 juin 2024 (31,11 % à 36,45 %). La fraction non imposable est portée au crédit du compte de dividendes en capital (CDC) notionnel : 50 % avant le 25 juin 2024 et 33,33 % à compter du 25 juin 2024.</li> <li>• L'impôt sur les placements passifs génère un crédit dans les comptes notionnels connu sous le nom d'impôt en main remboursable au titre des dividendes (IMRTD). Votre entreprise récupère l'IMRTD lorsqu'elle vous verse des dividendes imposables à titre d'actionnaire.</li> </ul>
<b>Impôt associé à l'instrument à la vente du placement</b>	Libre d'impôt.	Gains en capital imposés comme un revenu de placement passif de l'entreprise quand vous liquidez ou rééquilibrez le placement (voir ci-dessus).
<b>Impôt des particuliers au retrait</b>	Libre d'impôt.	<p>Votre entreprise peut vous verser des dividendes comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dividendes en capital non imposables, à concurrence du solde du CDC;</li> <li>• Dividendes déterminés et non déterminés imposables. Les dividendes sont majorés (de 15 % dans le cas des dividendes non déterminés et de 38 % dans le cas des dividendes déterminés) dans votre déclaration de revenus des particuliers et un crédit d'impôt pour dividendes est appliqué. Le versement de dividendes imposables permet à votre entreprise de récupérer l'IMRTD précédemment versé.</li> </ul>
<b>Plafond de cotisation</b>	7 000 \$ (2024) Plafond actuel de 95 000 \$ (en supposant que vous soyez un résident canadien de plus de 18 ans depuis 2009)	s. o.
<b>Âge maximal</b>	Les droits de cotisation s'accumulent seulement à partir de 18 ans.	s. o.

**Est-ce que le report de l'impôt des sociétés compense la croissance à l'abri de l'impôt dans le CELI et vous donne plus d'argent après impôt lorsque vous liquidez le placement et distribuez le produit?**

## Comparaison des options

Reprenons l'exemple d'André utilisé dans l'[analyse avec le REER](#). Présumons qu'André est un résident de l'Ontario qui se situe dans la tranche d'imposition la plus élevée et qui a maximisé son REER. Son entreprise réside aussi en Ontario et a un excédent avant impôt de 10 000 \$.

Si son entreprise lui verse un salaire, elle déduit 10 000 \$ de ses bénéfices avant impôt (les ramenant à zéro). André reçoit 10 000 \$ sur lesquels il paie de l'impôt au taux de 53,53 %. Le résultat est qu'André investit 4 647 \$ dans un CELI.

Si l'entreprise d'André conserve l'excédent, la somme après impôt qu'il peut investir dépend du taux d'imposition de l'entreprise :

- **Taux d'imposition des petites entreprises.** Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 12,2 %; il lui reste donc 8 780 \$ qu'il peut investir.
- **Taux général.** Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 26,5 %; il lui reste donc 7 350 \$ qu'il peut investir.

L'entreprise investit ensuite la somme après impôt qui est imposée aux taux d'imposition des sociétés expliqués précédemment. Par suite des modifications proposées dans le budget fédéral de 2024, l'imposition du revenu passif au sein de l'entreprise d'André est plus élevée pour les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024. Nous examinons ci-dessous sa situation avant et après le budget.

Pour comparer des pommes avec des pommes, André investit la somme après impôt dans le même placement, mais dans l'entreprise ou dans un CELI. Nous examinons un portefeuille équilibré hypothétique rapportant 5 % par an (réparti également entre les intérêts, les dividendes, les gains en capital et les gains reportés). Afin d'en faire une comparaison valable, il faut

regarder la valeur après impôt de chaque option, pour André personnellement. Par conséquent, il faut enlever les fonds du CELI et de l'entreprise.

**Aux taux des petites entreprises initialement, voici la somme après impôt dont dispose André au fil du temps :**



Quand l'entreprise paie initialement de l'impôt au taux des petites entreprises, le CELI affiche un rendement supérieur dès le début dans les deux cas. On constate toutefois qu'après le budget fédéral de 2024, la somme pouvant être investie dans l'entreprise est plus faible au départ et par la suite, du fait que l'impôt sur tous les gains en capital réalisés par la société augmente à compter du 25 juin 2024. Dans les deux cas, bien que le CELI soit plus élevé au début, il lui faut du temps pour produire une différence de plus de 1%. Cependant, après les modifications proposées dans le budget fédéral de 2024, il faudra moins de temps.

N'oubliez pas que plus le revenu d'intérêt de l'entreprise est faible, plus le rendement des placements de l'entreprise est élevé. Cependant, votre type de placements devrait correspondre à votre tolérance au risque. Nous ne vous recommandons pas de choisir des placements qui ne répondent pas à votre tolérance au risque uniquement pour obtenir un meilleur résultat fiscal. Les fonds communs de placement de catégorie de société peuvent réduire les placements qui portent intérêt. Les distributions de ces placements peuvent cependant varier. Consulter votre conseiller afin de déterminer votre tolérance au risque et vos objectifs de placement avant de choisir votre type de placements.

Examinons maintenant le rendement du même placement au Canada, à différents taux d'imposition. Dans tous les cas, nous examinons le temps nécessaire pour que le rendement du CELI dépasse celui des placements de l'entreprise de 1%.

## Si vous êtes dans la même tranche d'imposition lorsque vous retirez les fonds

Vous trouverez ci-après un résumé du temps nécessaire pour que le CELI ait un rendement supérieur de 1% à celui des placements de l'entreprise. Dans tous les cas, nous supposons que vous restez dans la même tranche d'imposition toute votre vie. Nous illustrons le temps nécessaire selon que vous êtes dans la deuxième tranche d'imposition du gouvernement fédéral (environ 56 000 \$), la troisième tranche d'imposition du gouvernement fédéral (environ 112 000 \$) ou la tranche d'imposition la plus élevée (environ 246 000 \$ ou plus) toute votre vie.

**Taux des petites entreprises initialement – nombre d'années pour que le rendement du CELI dépasse celui des placements de l'entreprise d'au moins 1%**

	Avant le budget de 2024			Après le budget de 2024		
	Deuxième tranche d'imposition	Troisième tranche d'imposition	Tranche d'imposition la plus élevée	Deuxième tranche d'imposition	Troisième tranche d'imposition	Tranche d'imposition la plus élevée
C.-B.	5	11	22	3	5	11
Alb.	9	11	18	6	6	10
Sask.	12	14	20	9	10	12
Man.	9	13	18	5	6	7
Ont.	6	13	21	4	7	11
Qc	1	9	17	1	1	1
N.-B.	10	14	21	6	8	12
N.-É.	9	13	20	6	7	11
Î.-P.-É.	7	11	17	4	4	5
T.-N.-L.	8	11	19	5	6	10
Yn	8	11	18	5	6	9
T.N.-O.	14	19	24	12	15	18
Nt	4	5	10	2	3	4

Lorsque votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux des petites entreprises, le CELI affiche généralement un rendement après impôt supérieur dès le début. Il lui faut du temps pour produire un rendement supérieur de plus de 1 %. Cependant, après le budget fédéral de 2024, il en faudra beaucoup moins.

Comment cela se compare-t-il avec la situation où on investit dans un REER? Les graphiques ci-dessus sont identiques à ceux qui figurent dans notre [analyse avec le REER](#). Si vous restez dans la même tranche d'imposition, le temps qu'il faut pour que le CELI ait un rendement supérieur au rendement des placements de l'entreprise est le même que pour un REER. En fait, le CELI et le REER vous procureront la même somme après impôt lorsque vous liquidez les fonds si vous restez dans la même tranche d'imposition toute votre vie. Cela est logique parce que le REER et le CELI fructifient à l'abri de l'impôt et votre taux d'imposition demeure inchangé.

## Si votre entreprise paie de l'impôt au taux général

Si votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux général plus élevé, il faut encore moins de temps pour que le CELI affiche un rendement supérieur, avant et après le budget fédéral de 2024.

**C'est seulement en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest qu'il faut plus d'un an pour que le CELI affiche un rendement supérieur dans la tranche marginale d'imposition la plus élevée.**

Même alors, il faut au plus cinq ans. Il est donc logique pour la plupart d'investir dans un CELI si l'entreprise paie de l'impôt au taux général.

## Si vous êtes dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds

Comme pour l'analyse avec le REER, tout le monde ne reste pas dans la même tranche d'imposition toute sa vie. Vous pourriez vous retrouver dans une tranche d'imposition inférieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez. À la différence du REER, si vous passez à une tranche d'imposition inférieure entre maintenant et le moment où vous retirez les fonds, il faudra plus de temps pour que le CELI affiche un rendement supérieur. Dans ce cas, le report de l'impôt des sociétés devient plus intéressant. Vous retirez initialement des fonds de l'entreprise à un taux d'imposition supérieur pour les investir dans un CELI. Cependant, vous retirez plus tard les fonds de l'entreprise à un taux d'imposition inférieur.

### Taux des petites entreprises

Quand votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux des petites entreprises, il faut habituellement beaucoup de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur à celui des placements de l'entreprise dans les deux portefeuilles. Cela est logique parce qu'au taux des petites entreprises, il est plus avantageux de reporter l'impôt des sociétés.

**Partout au Canada, il faut entre 18 et plus de 30 ans pour que le CELI ait un rendement supérieur de 1 % à celui des placements de l'entreprise.**

Plus vous vous situez dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds, plus il faut de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur.

### Taux général

Quand votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux général, il faut moins de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur, comparativement au taux des petites entreprises. Cela est logique parce qu'il est moins avantageux de reporter l'impôt des sociétés. Dans bien des cas, il faut quand même du temps avant que le rendement du CELI soit plus avantageux que le report de l'impôt des sociétés.

**Dans la plupart des cas, il faut en moyenne 10 ans ou plus pour que le CELI affiche un rendement supérieur de plus de 1 %.**

Plus vous vous situez dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds, plus il faut de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur.

Même si vous ne vous situez pas dans la tranche d'imposition la plus élevée lorsque vous investissez les fonds, il faut du temps pour que le CELI affiche un rendement supérieur. Donc, si vous prévoyez de vous situer dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirerez les fonds, le CELI n'affichera peut-être pas un meilleur rendement que si vous reportiez l'impôt des sociétés.

## Si vous êtes dans une tranche d'imposition supérieure lorsque vous retirez les fonds

Vous pourriez aussi vous retrouver dans une tranche d'imposition supérieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez. Dans ce cas, la croissance à l'abri de l'impôt du CELI devient plus intéressante. Vous retirez initialement des fonds de votre entreprise à un taux d'imposition inférieur pour les investir dans un CELI, où ils demeurent libres d'impôt. Cependant, vous retirez plus tard les placements de l'entreprise à un taux d'imposition supérieur.

**Dans tous les cas, le CELI affiche dès le début un rendement supérieur et continue par la suite d'afficher un rendement nettement supérieur.**

Cela est vrai peu importe que votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux des petites entreprises ou au taux général. Par conséquent, si vous prévoyez de passer à une tranche d'imposition supérieure, il est logique de retirer les fonds pour les investir dans votre CELI.

### Autres facteurs à considérer

Gardez aussi à l'esprit les facteurs suivants :

- Le CELI, vous vous en servez ou vous le perdez. La valeur accumulée dans votre CELI demeure non imposable quand vous nommez un conjoint comme titulaire remplaçant ou un bénéficiaire à votre décès. Cependant, vous ne pouvez cotiser à votre CELI que de votre vivant. Vous ne pouvez cotiser à votre CELI après votre mort, et votre succession ne peut faire de cotisations de conjoint comme cela est possible avec le REER du conjoint. Ainsi, si vous ne cotisez pas à votre CELI de votre vivant, vous perdez les droits de cotisation à votre décès.
- Le but du placement (court terme ou long terme). Le REER est un instrument de placement de retraite à long terme, mais ce n'est pas toujours le cas pour le CELI. Beaucoup utilisent le CELI pour des objectifs et des besoins à court terme. Vos buts et objectifs pour le CELI sont donc déterminants.
- La perte de prestations fondées sur le revenu à la retraite (les dividendes majorés augmentent le revenu net, mais pas le CELI).
- Les règles sur le fractionnement du revenu en vigueur à la retraite (règles sur le fractionnement du revenu pour les fonds de l'entreprise).
- La perte du faible taux d'imposition des petites entreprises quand vous accumulez un revenu passif dans votre entreprise.
- La structure d'entreprise et la planification post mortem quand des fonds sont conservés dans l'entreprise.
- La nécessité de récupérer l'IMRTD de l'entreprise.

### Résumé

Utiliser son CELI pour épargner en vue de besoins futurs est une stratégie qui fonctionne pour beaucoup de gens. Cela dit, économiser avec le CELI n'est pas une affaire aussi claire et précise qu'économiser avec le REER. Le CELI aura un rendement supérieur dans bien des cas après un délai suffisant, sauf au moment où vous passez à une tranche d'imposition inférieure après le retrait des fonds. Par suite des modifications à la portion imposable des gains en capital proposées dans le budget fédéral de 2024, le CELI est un choix encore plus logique pour beaucoup de gens. Il n'existe pas de solution passe-partout. Cela dépend du taux d'imposition des sociétés, du taux d'imposition des particuliers (à l'heure actuelle et à l'avenir) et de l'échéance des placements. Servez-vous des lignes directrices précédentes pour prendre une décision éclairée en fonction de vos buts et de vos objectifs établis.

#### Mise en garde

Ce document ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne donne pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux aux conseillers ou aux Clients. Avant de prendre une décision fondée sur les renseignements contenus dans cet article, assurez-vous de demander l'avis d'un professionnel qualifié qui étudiera votre situation en profondeur sur le plan juridique, comptable et fiscal. Tout exemple ou aperçu utilisé dans cet article a simplement pour but de vous aider à comprendre les renseignements qui y figurent et ne devrait en aucun cas servir de fondement aux opérations que vous pourriez effectuer. Publié et révisé par : Services de planification financière et successorale Sun Life. Dernière révision en mai 2024. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.